

**Dossier # : 1226254001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques

Il est recommandé :

1. D'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2021 de la Ville de Montréal;
2. D'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2021 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
3. D'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 108 771,4 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
4. De récupérer le déficit de 2021 des arrondissements, pour un montant de 164,7 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
5. De récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 312,0 \$ (en milliers de dollars);
6. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 29 307,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
7. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 80 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement supplémentaire;
8. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 19 982,1 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
9. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales et de transférer le montant dans le fonds réservé à cette fin;

10. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour le programme d'accélération de grands projets;

11. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 5 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets d'équité territoriale;

12. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 7 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets de mobilité;

13. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 15 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réponse à l'urgence climatique;

14. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets en habitation;

15. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 5 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour les assurances collectives;

16. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réserve stratégique contre l'inflation;

17. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 85 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2022;

18. D'autoriser le transfert d'un montant de 85 000,0 \$ (en milliers de dollars) du surplus affecté à la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération vers les surplus non affectés;

19. D'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 8 470,9 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2022-05-10 12:56

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1226254001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport financier consolidé, vérifié de la Ville de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, sera déposé à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 (GDD 1220029003).

Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 293,1 M\$, composé d'un surplus de 359,7 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit de 66,6 M\$ pour le volet agglomération.

Les surplus ou les déficits, dégagés des activités du volet municipal, appartiennent à la Ville et aux arrondissements. Il revient au conseil municipal d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0589 - 17 mai 2021 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à présenter les résultats financiers de l'exercice de 2021, l'appropriation de ces résultats et l'établissement du surplus de gestion des arrondissements.

Sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2021

*(en milliers de dollars)**

	Volet municipal	Volet agglomération	Total
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2021	41 929,1	(232 569,9)	(190 640,7)
Résultat / surplus (déficit) - Exercice 2021	359 660,3	(66 587,5)	293 072,8
Surplus libre disponible avant affectations	401 589,4	(299 157,4)	102 432,1
Affectations			
Surplus de gestion des arrondissements	(108 771,4)	-	(108 771,4)

CSE - Fonds pour la stabilisation des taux de redevances	312,0	-	312,0
Gestion responsable de l'endettement (Politique de gestion de la dette)	(29 307,3)	-	(29 307,3)
Gestion responsable de l'endettement supplémentaire	(80 000,0)	-	(80 000,0)
Réserve neige	(19 982,1)	-	(19 982,1)
Élections municipales 2025	(4 000,0)	-	(4 000,0)
Programme d'accélération de grands projets	(17 000,0)	-	(17 000,0)
Projets / Programmes d'équité territoriale	(5 000,0)	-	(5 000,0)
Projets / Programmes de mobilité	(7 000,0)	-	(7 000,0)
Réponse à l'urgence climatique	(15 000,0)	-	(15 000,0)
Projets / Programmes en habitation	(40 000,0)	-	(40 000,0)
Assurances collectives	(5 000,0)	-	(5 000,0)
Réserve stratégique - Inflation	(10 000,0)	-	(10 000,0)
Équilibre budgétaire 2022	(85 000,0)	-	(85 000,0)
Portion locale du déficit cumulé de l'agglomération	85 000,0	-	85 000,0
Sous-total - Affectations	(340 748,8)	-	(340 748,8)
Surplus disponible avant demandes d'affectations	60 840,7	(299 157,4)	(238 316,7)
Autres demandes d'affectations			
Projet pilote de géothermie au Centre Père-Marquette	(53,8)	-	(53,8)
Programme Engagements prévention - jeunesse	(2 517,1)	-	(2 517,1)
Stratégie visant les bâtiments vacants et excédentaires (BVE)	(5 200,0)	-	(5 200,0)
Études au Service des finances	(300,0)	-	(300,0)
Nids-de-poule	(400,0)	-	(400,0)
Sous-total - Autres demandes d'affectations	(8 470,9)	-	(8 470,9)
Surplus libre disponible après affectations et ajustements	52 369,8	(299 157,4)	(246 787,6)
Surplus affectés au 31 décembre 2021	639 181,1	5 006,1	644 187,2
Affectations 2021	349 219,7	-	349 219,7
Surplus affectés après affectations	988 400,7	5 006,1	993 406,9
Total du surplus libre et des surplus affectés au 31 décembre	1 040 770,5	(294 151,3)	746 619,2

* Les chiffres ont été arrondis.

Le détail des informations inscrites dans le sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2021 est présenté en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'affectation des surplus est nécessaire, selon les politiques établies, et permet le transfert des surplus (déficits) aux arrondissements, à la CSE et au financement de certains projets spécifiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTREAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les sommes allouées aux unités à des fins d'affectations seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-5867
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-09

Dominique MARTHET
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire
corporatif

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-05-10

DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS AU SURPLUS DE GESTION 2021 DES ARRONDISSEMENTS

Ajustements surplus de gestion 2021	Explications
Affectations - Activités financières d'immobilisations	L'ajustement comptable vise à régulariser la valeur des dépenses d'immobilisation payées au comptant. Par exemple, les écarts relatifs à l'utilisation du budget de fonctionnement pour des projets PDI comparativement aux dépenses réelles et le retour au surplus des engagements financiers non utilisés.
Affectations - Réserves financières et fonds réservés	L'ajustement comptable vise à régulariser les dépenses de fonctionnement financées par les fonds réservés ou le fonds de roulement des arrondissements. L'ajustement concerne les écritures de fin d'année qui n'ont pas été effectuées par les arrondissements ou des ajustements au réel du Service des finances en période de fin d'année.
Affectations - Plan d'action Canopée / autres dépenses non capitalisables financées par règlement d'emprunt / montant à pourvoir	Le plan d'action Canopée vise l'achat et la plantation d'arbres selon le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. L'ajustement comptable sert à réduire les dépenses de fonctionnement des arrondissements, car ces dépenses sont financées par emprunt même si elles sont non capitalisables.
Taxe d'arrondissement	L'ajustement vise à corriger l'écart entre la taxation estimée lors de la confection du budget et la taxation réelle de l'arrondissement.
Vente de terrains	L'ajustement relatif à la vente de terrains (pour fins de revente et actif à long terme) vise à verser aux arrondissements une partie des gains comptables découlant de la vente. L'ajustement de 2021 représente une remise de 20 % du gain comptable net.
Stationnements tarifés	Le stationnement tarifé, contrôlé par parcomètre et distributeur de borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, a été centralisé en 2015 suite aux travaux sur la réforme sur le financement des arrondissements. En 2021, un arrondissement a reçu et comptabilisé des revenus à cet effet. Tandis qu'un autre arrondissement a dépensé des montants pour des raisons particulières relativement au stationnement. Les ajustements visent donc à régulariser ces situations.
Correction SST budget SBA / Réel et Imputabilité SST	L'ajustement sert à refléter les dépenses réelles en matière de santé et sécurité au travail (SST) selon l'historique des lésions de l'arrondissement.
Mutualisation du surplus de permis de construction et modification	Mutualisation des surplus de revenus de permis de construction/modification, découlant de la réforme sur le financement des arrondissements. L'ajustement vise à répartir les surplus de permis entre les arrondissements à 75 % en fonction de la participation au surplus et à 25 % au prorata des budgets 2014 paramétrés en considérant les déficits, le cas échéant. Les surplus (déficits) sont déterminés sur la base du budget 2014, établi par chacun des arrondissements.
Remboursement libérés syndicaux cols bleus par le syndicat	L'ajustement représente le montant à rembourser aux arrondissements pour les libérations syndicales assumées par le syndicat des cols bleus (notamment l'article 8.08 sur les libérations aux frais du syndicat). Pour les calculs 2021, les ajustements corrigent seulement certains revenus qui avaient été estimés l'année précédente. Les ajustements aux libérations syndicales 2021 seront traités sur le calcul des surplus/déficit 2022 des arrondissements.
Matières résiduelles	Cette activité relève du conseil municipal depuis 2015 à la suite des travaux sur la réforme du financement des arrondissements, mais les travaux en régie sont délégués aux arrondissements. L'ajustement vise à récupérer les surplus et compenser tout déficit aux arrondissements.
Mesures transitoires relatives au régime de retraite	Participation des arrondissements à l'abolition de la mesure transitoire sur les régimes de retraite. La portion locale de cette mesure a été répartie au prorata de la masse salariale des unités administratives.

Ajustements surplus de gestion 2021	Explications
Remboursement des chargements de neige additionnels	Le conseil de la Ville est devenu compétent du déneigement sur le réseau de la voirie locale en 2015. Le Service de la concertation des arrondissements s'occupe de la gestion des contrats avec les entrepreneurs privés et les arrondissements effectuent le déneigement de certains territoires en régie. Ces derniers sont dotés pour le financement de cinq chargements de neige. Advenant le cas où plus de cinq chargements de la neige sont décrétés dans une année, des crédits additionnels sont octroyés pour chaque chargement supplémentaire. De plus, un deuxième chargement de neige décrété localement par un arrondissement est aussi remboursé par les surplus de gestion (GDD # 1194631001 - CM19 0589).
Répartition des résultats des charges interunités	Depuis 2020, les arrondissements doivent répartir les résultats financiers de leur activité de charge interunité entre leurs arrondissements clients. Les informations présentées au surplus de gestion 2021 proviennent des ajustements autorisés par les conseils d'arrondissement pour les activités découlant des charges interunités en 2019 (un seul ajout) et en 2020 .
Ajustement résultat des activités de gestion de l'eau	Les activités de gestion de l'eau sont de compétence corporative qui sont, en partie, déléguées aux arrondissements. Un ajustement est nécessaire pour compléter les écritures au système comptable visant à renflouer les budgets déficitaires et à récupérer les remboursements effectués en trop en cours d'année 2021.
Ristournes terrains de tennis	Ajustement pour tenir compte d'une redevances de Tennis Montréal à transférer aux arrondissements concernés suite à la centralisation du dossier du sport régional au Service des grands parcs, Mont-Royal et sports.
Remboursement fonds d'énergie	<p>Le fonds a été créé en 2008 (CE08 1163) afin d'accorder des prêts aux projets de réfection d'immeubles qui génèrent des économies d'énergie.</p> <p>L'ajustement correspond au remboursement des prêts des arrondissements, via le surplus de gestion, sur une période de 6 ans, à même les économies d'énergie générées. Le fonds d'énergie a été officiellement fermé par la résolution CM17 1254, mais les remboursements se poursuivent jusqu'à l'échéance du prêt dans les surplus non affectés de la Ville. Les remboursements se terminent au calcul des surplus/déficit de gestion 2023 des arrondissements.</p>

Sommaire des surplus de gestion 2021 des arrondissements
Version finale

en milliers de \$

Arrondissement	Surplus/(déficit) comptable avant affectation	Activités financières d'immobilisations	Réserves financières et fonds réservés	Plan d'action canopée / autres dépenses à pourvoir	Surplus (déficit) après affectations	Taxe d'arrondissement	Vente de terrains 20 % du gain net	Stationnements tarifés	Correction SST Budget SBA / Réel	Imputabilité SSST	Mutualisation - surplus de revenus permis de construction / modification	Remboursement libérés syndicaux cols bleus par le syndicat - ajustements 2020	Matières résiduelles	Mesures transitoires régime de retraite	Remboursement chargements de neige additionnels	Répartition résultats 2020 charges interunités	Activités de gestion de l'eau	Ristournes terrains de tennis	Remboursement fonds énergie	Autres ajustements (note 1)	Surplus / (déficit) 2021 de l'exercice	
Ahunsc-Cartierville	1 768,3			148,3	1 916,6	87,1	32,0		(74,5)	569,7	1 312,2	2,7	717,6	(251,4)	81,1	324,7	135,3	2,2			4 855,3	
Anjou	2 133,4			84,1	2 217,5	10,7	150,0		(46,3)	300,7	1 521,6		(60,4)	(119,1)	87,2	29,6	2,6		(50,0)			4 044,1
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	7 245,4			217,5	7 462,9	156,2	202,2		(102,8)	(489,6)	2 541,3		61,9	(276,1)	22,2	234,8		3,2				9 816,2
Lachine	2 085,8			111,8	2 197,6	25,6	739,6		(48,8)	(30,1)	566,1		174,8	(128,7)	25,4	12,7	(3,0)		(25,0)			3 506,2
LaSalle	3 551,7			38,9	3 590,6	97,5			(47,3)	(265,8)	1 824,0		(24,4)	(154,1)	130,2	38,1	1,1					5 189,9
L'île-Bizard-Sté-Geneviève	(872,8)			181,6	(691,2)	1,6			(11,5)	378,2	153,0		(0,3)	(47,9)	8,4	48,9	(3,9)					(164,7)
Mercier-Hochelaga- Maisonneuve	4 598,0			77,3	4 675,3	(23,0)	233,0		(105,3)	1 249,6	2 527,7		441,5	(295,7)	56,5	(140,6)		0,7				8 619,7
Montréal-Nord	3 458,6		0,1	47,2	3 505,9	13,7			(93,3)	(762,6)	1 402,6		124,8	(197,2)	16,8	38,1						4 048,8
Outremont	1 095,7			(22,2)	1 073,5	(68,0)	113,7		(23,3)	(88,4)	1 168,2		8,8	(68,5)		9,5			(50,0)			2 075,5
Pierrefonds-Roxboro	2 313,0				2 313,0	30,8			(57,2)	481,8	568,3		9,4	(143,8)	20,5	78,2	(0,6)					3 300,4
Plateau Mont-Royal	2 529,6	(742,0)		36,9	1 824,5	5,6			(92,7)	(234,4)	1 404,2		72,6	(264,3)	9,8	202,2	(21,4)		8,4			2 914,5
Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	3 946,1			340,4	4 286,5	35,9	9,6		(93,0)	836,0	1 031,5		365,5	(248,1)	22,7	250,4	(32,7)		(100,0)	168,4		6 532,7
Rosemont-La Petite-Patrie	7 040,5			62,4	7 102,9	158,2			(127,6)	2 069,1	1 780,2	2,9	292,9	(285,3)	54,4	(987,0)						10 063,4
Saint-Laurent	5 350,2			46,1	5 396,3	103,8		(34,4)	(155,7)	(925,5)	1 246,3		55,0	(317,0)	141,1	(351,9)						5 158,0
Saint-Léonard	2 409,4				2 409,4	(8,2)			(50,7)	754,6	727,4		(72,6)	(144,5)	131,8	(160,7)	5,4					3 591,9
Sud-Ouest	4 943,5			143,6	5 087,1	294,1	0,6		(98,1)	(671,2)	2 231,8		907,1	(252,6)	29,8	1,0	230,0		(50,0)			7 709,6
Verdun	435,8			11,3	447,1	81,1		45,6	(61,8)	(299,3)	1 530,3		102,8	(168,4)	78,8	23,8						1 780,0
Ville-Marie	13 136,8			39,3	13 176,1	824,1	1 106,5		(118,6)	560,9	4 230,2		(340,1)	(383,7)	39,1	86,0					(700,0)	18 480,5
Villeray-St-Michel- Parc-Extension	5 134,5	28,1		67,2	5 229,8	16,4	1,6		(73,3)	689,4	998,7		189,4	(262,0)	24,0	262,2	1,0					7 084,7
Total	72 303,5	(713,9)	0,1	1 631,7	73 221,4	1 843,2	2 688,8	11,2	(1 481,8)	4 123,1	28 765,6	5,6	3 026,3	(4 008,4)	979,8	0,0	313,8	24,7	(275,0)	(531,6)	108 606,7	

Note 1 :
RDP-PAT + 168,4 \$: Remboursement de main d'oeuvre de 2018 à 2021 pour le projet Espace Rivière dans le cadre du Programme RAC - rénovation, agrandissements et construction des bibliothèques (GDD # 1170003001)
Ville-Marie (700,0 \$) : gratuité stationnement (GDD # 1219177003)

VILLE DE MONTRÉAL

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal

Objectif

Adopter des règles de conduite en matière de détermination, d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier 2021, de même que les règles de remboursement des déficits des exercices 2021 et antérieurs.

Une révision annuelle de la politique de surplus de gestion est souhaitable, considérant d'importants impondérables qui pourraient entraver tout engagement à long terme.

Définition des surplus budgétaires de l'exercice financier de 2021

Les surplus budgétaires sont définis comme étant tout excédent, entre les résultats de fin d'année et le budget, autant pour les dépenses que pour les revenus, suite aux ajustements mentionnés ci-après. Les déficits budgétaires sont définis comme un manque à gagner entre les résultats finaux et le budget, autant au niveau des dépenses que des revenus, après les mêmes ajustements.

Ajustements établissant les surplus de gestion des arrondissements pour 2021

L'établissement des surplus de gestion des arrondissements est présenté au schéma qui suit :

Description		Commentaires
« Surplus (déficit) » au 31 décembre 2021 - Dépenses	XX	Résultats par rapport au budget de 2021 des arrondissements se rapportant à une de ces catégories.
« Surplus (déficit) » au 31 décembre 2021 - Revenus	XX	
Total Surplus/(Déficit) avant ajustements	XX	
Ajustements		
a) Taxe d'arrondissement	YY	Ajustement lié à la variation réelle des revenus de taxation locale.
b) Vente des actifs municipaux	YY	Remise de 20 % du gain comptable sur la vente de terrains.
c) Imputabilité SST	YY	Imputabilité de la dépense réelle SST pour chacun des arrondissements.
d) Mutualisation des surplus de revenus de permis de construction / modification	YY	Ajustement découlant de la Réforme sur le financement des arrondissements. Répartition des surplus de revenus de permis de construction et modification à 75 % selon la participation au surplus et à 25 % selon les budgets paramétrés.
e) Corrections particulières	YY	Ajustements spécifiques à certains arrondissements.
f) Corrections et régularisations de fin d'année telles : le stationnement tarifé, les libérations syndicales, les remboursements des prêts liés au fonds d'énergie, les affectations, les matières résiduelles, les mesures transitoires relatives au régime de retraite, les chargements de neige additionnels, l'activité de gestion de l'eau, etc.	YY	Corrections de dépenses à être imputées ou créditées aux arrondissements concernés.
Total ajustements	YY	
Total Surplus / (Déficit) de gestion	XX+YY	

VILLE DE MONTRÉAL

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal

Affectation des surplus de gestion alloués aux arrondissements

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2021, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2021, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2021), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion de 2021, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour imprévus tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

Règles de comblement des déficits de gestion des arrondissements

Les arrondissements ne présentant pas de surplus de gestion devront compenser ce manque à gagner (déficit de gestion) selon les priorités établies ci-après :

1. Le comblement du déficit d'opération de l'activité de l'enlèvement de la neige, à même la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement créée en 2002 et suivantes;
2. Le comblement du déficit d'opération lié aux coûts de santé et sécurité au travail, à même la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail créée en 2008;
3. L'utilisation des surplus libres créés par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes, afin de combler le solde du déficit, s'il en existe toujours un;
4. L'utilisation de la réserve pour imprévus, créée par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes, afin de combler le solde de déficit, s'il en existe toujours un;
5. Un plan d'optimisation, à court terme, du budget de 2022, afin de compenser, s'il en existe toujours un, le solde du déficit de gestion de 2021, ou tout autre mode de financement proposé par l'arrondissement.

VILLE DE MONTRÉAL

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal

Partage du surplus 2021 entre le comblement du déficit et l'utilisation des réserves

Les arrondissements devront faire adopter une résolution, par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir et du renflouement des déficits cumulés au 31 décembre 2021, ainsi que de l'utilisation des réserves, le cas échéant.

Approbation

Le comité exécutif soumettra au conseil municipal la politique des surplus de gestion, en fonction des règles retenues.

Mise en application de la politique

Les arrondissements sont responsables de l'application de la politique des surplus dans le respect des règles précitées.

Date d'entrée en vigueur

La mise en œuvre de cette politique s'effectuera à la suite du dépôt des états financiers de 2021 vérifiés et signés par le trésorier.

Description des affectations liées à l'appropriation de surplus au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	Volet municipal	Volet agglomération	Total	Description
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2021	41 929,1	(232 569,9)	(190 640,7)	Surplus libre cumulé des années antérieures.
Résultats / Surplus (déficit) - Exercice 2021	359 660,3	(66 587,5)	293 072,8	Résultats financiers de 2021 selon le rapport financier consolidé de la Ville.
Surplus libre disponible avant affectations	401 589,4	(299 157,4)	102 432,1	
Affectations				
Surplus de gestion des arrondissements	(108 771,4)	-	(108 771,4)	Le surplus de gestion inclut le retour des sommes non dépensées liées aux opérations courantes ainsi que certains ajustements.
CSE - Fonds pour la stabilisation des taux de redevances	312,0	-	312,0	Déficit 2021 de la Commission des services électriques (CSE) retranché du fonds pour la stabilisation des taux de redevances.
Gestion responsable de l'endettement (Politique de gestion de la dette)	(29 307,3)	-	(29 307,3)	La politique de gestion de la dette prévoit affecter 10 % des surplus annuels pour le remboursement de la dette.
Gestion responsable de l'endettement supplémentaire	(80 000,0)	-	(80 000,0)	Montant additionnel concernant la politique de gestion responsable de la dette.
Réserve neige	(19 982,1)	-	(19 982,1)	Renflouement de la réserve neige à 45 M\$. Solde au 31 décembre 2021: 25 017,9 \$.
Élections municipales 2025	(4 000,0)	-	(4 000,0)	L'affectation vise à alimenter le fonds réservés aux dépenses liées à la tenue d'une élection (GDD 1217856001).
Programme d'accélération de grands projets	(17 000,0)	-	(17 000,0)	Études, planification et démarrage de projets stratégiques.
Projets / Programmes d'équité territoriale	(5 000,0)	-	(5 000,0)	Assurer la sécurité et l'égalité des chances dans tous les quartiers.
Projets / Programmes de mobilité	(7 000,0)	-	(7 000,0)	Divers projets et programmes visant la mobilité.
Réponse à l'urgence climatique	(15 000,0)	-	(15 000,0)	Divers projets et programmes touchant les enjeux climatiques.
Projets / Programmes en habitation	(40 000,0)	-	(40 000,0)	Permettre la réalisation de projets innovants en habitation.
Assurances collectives	(5 000,0)	-	(5 000,0)	Provision pour déficit potentiel concernant les assurances collectives.
Réserve stratégique - Inflation	(10 000,0)	-	(10 000,0)	Provision pour contrer les effets potentiels de l'inflation.
Équilibre budgétaire 2022	(85 000,0)	-	(85 000,0)	Montant prévu au budget de 2022 pour l'équilibre budgétaire.
Portion locale du déficit cumulé de l'agglomération	85 000,0	-	85 000,0	Surplus affecté retourné au surplus libre pour financer l'équilibre budgétaire 2022.
Sous-total - Affectations	(340 748,8)	-	(340 748,8)	
Surplus disponible avant demandes d'affectations	60 840,7	(299 157,4)	(238 316,7)	
Autres demandes d'affectations				
Projet pilote de géothermie au Centre Père-Marquette	(53,8)	-	(53,8)	SGPI (Régularisation technique).
Programme Engagements prévention - jeunesse	(2 517,1)	-	(2 517,1)	SECC / SDIS (Fonds spécial jeunesse, budget participatif, service de ligne d'accompagnement téléphonique).
Stratégie visant les bâtiments vacants et excédentaires (BVE)	(5 200,0)	-	(5 200,0)	SGPI (déconstruction 4 bâtiments ciblés: 1,975 M\$ en 2022 et 2,725 M\$ en 2023; 500 k\$ pour la réhabilitation des sols du site de la Commune).
Études au Service des finances	(300,0)	-	(300,0)	Finances (Changement climatique et financement innovant).
Nids-de-poule	(400,0)	-	(400,0)	SUM (Besoin additionnel 2022 pour le financement du colmatage des nids-de-poule).
Sous-total - Autres demandes d'affectations	(8 470,9)	-	(8 470,9)	
Surplus libre disponible après affectations et ajustements	52 369,8	(299 157,4)	(246 787,6)	
Surplus affectés au 31 décembre 2021	639 181,1	5 006,1	644 187,2	
Affectations 2021	349 219,7	-	349 219,7	
Surplus affectés après affectations	988 400,7	5 006,1	993 406,9	
Total du surplus libre et des surplus affectés au 31 décembre	1 040 770,5	(294 151,3)	746 619,2	